



LA  
**LANTERNE**

---

VOL. I. MONTREAL, 24 SEPTEMBRE 1868. No. 2.

---

PRÉFACE DU DEUXIÈME NUMERO.

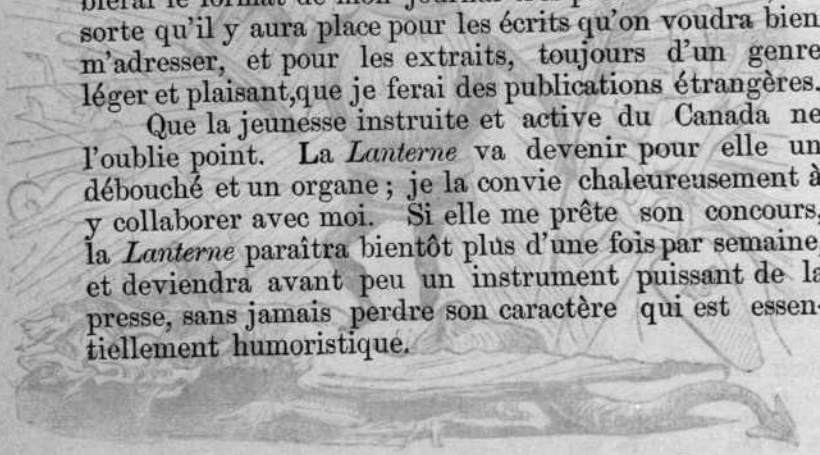
Le succès éclatant de la *Lanterne*, dès son apparition, lui fait présager un brillant avenir. Au delà de huit cents exemplaires du premier numéro sont déjà écou-

lés. On en trouve à peine une cinquantaine d'exemplaires disséminés chez les libraires et dépositaires de journaux de Montréal.

Aujourd'hui, le deuxième numéro paraît avec une vignette, dûe au crayon ingénieux de M. Boisseau, artiste, et surintendant de l'Institut-Canadien.

Si l'encouragement donné à la *Lanterne* ne se ralentit pas, et tout porte à croire, d'après les félicitations et les marques d'approbation qui me parviennent de tous côtés, qu'il ne fera que croître et embellir, je doublerai le format de mon journal très-prochainement, de sorte qu'il y aura place pour les écrits qu'on voudra bien m'adresser, et pour les extraits, toujours d'un genre léger et plaisant, que je ferai des publications étrangères.

Que la jeunesse instruite et active du Canada ne l'oublie point. La *Lanterne* va devenir pour elle un débouché et un organe; je la convie chaleureusement à y collaborer avec moi. Si elle me prête son concours, la *Lanterne* paraîtra bientôt plus d'une fois par semaine, et deviendra avant peu un instrument puissant de la presse, sans jamais perdre son caractère qui est essentiellement humoristique.



LA  
LANTERNE

VOL. I. MONTRÉAL, 21 SEPTEMBRE 1838. No. 2.

PREFACE DU DEUXIÈME NUMÉRO.

Le succès éclatant de la *Lanterne*, dès son apparition, lui fait presser un huitième numéro. Au delà de mille exemplaires du premier numéro sont déjà écou-

J'ai trouvé mon deuxième monstre; je le tiens, je ne le lâche plus—Mon deuxième monstre, c'est....ah bah! vous ne me croirez point, mais c'est lui pourtant, bien lui....le *Nouveau Monde*.

En voilà une! Vous allez saisir.

Les augures se sont pris aux cheveux.

Voyez jusqu'à quel point ils devaient se haïr entre eux, puisqu'il a suffi d'une étincelle toute petite, allumée par le *Pays*, pour causer un feu que rien désormais ne pourra éteindre.

Il m'est impossible de rester neutre dans tout conflit de presse; aussi je me range de suite avec le *Nouveau-Monde*—je dis *avec*, et non pas *comme*, on ne peut pas tout attendre de moi d'un seul coup.

\*  
\* \*

Ce matin, mardi, 22, la *Minerve* accuse mon allié de *s'appropriier ses dépêches*, de lui *faire des vols littéraires*, de lui prendre *ses informations*, de *mentir pour soutenir ses diffamations*, d'*avoir englouti son capital souscrit*, plus *le fruit de générosités considérables*,....et mille autres douceurs, tout ce la après avoir reçu d'elle tant de compliments et de bons souhaits à son apparition dans la presse.

C'est plus que je n'en ai reçu, quant à moi, et particulièrement de la *Minerve* qui n'a pas encore parlé de ma *Lanterne*. Mais j'en rends grâce à Dieu, ça lui évitera la peine de m'en vouloir, et ça lui enlèvera tout motif de me lancer des tuiles plus tard, en guise de compensation.

Je démontre par l'absurde ou l'impossible la fausseté des accusations de la *Minerve*.

1o. Il est impossible de faire à la *Minerve* un *vols littéraire*; parce que le corps du délit, c'est-à-dire la littérature, manquant, bien plus, n'ayant jamais existé, l'accusation tombe d'elle-même.

2o. Mon allié ne peut s'approprier les dépêches de la *Minerve*; parce qu'à moins d'avoir fait des études



spéciales de KamsKatsquois, on ne peut les déchiffrer, et par suite encore bien moins se les approprier.

30. Mon allié ne dérobe pas d'avantage à la *Minerve* ses informations, à moins qu'il ne lui ait pris celle où la *Déesse* annonçait que le nommé Daniel Drew (qui est un bateau à vapeur,) s'était crevé en se heurtant.—Dans ce cas, mon allié aurait eu tort.

40. Le *Nouveau-Monde* ne peut pas mentir pour soutenir n'importe quoi; attendu que le *Nouveau-Monde* étant inspiré à la source de toute vérité, le mensonge lui est impossible. La *Minerve* sachant cela, et disant sciemment tout le contraire de mon allié, doit être elle-même, et elle seule, convaincue de fausseté, accusation dont elle est blasée aujourd'hui, mais qui ne perd pas de sa justesse pour tout cela.

50. Mon allié ne peut pas être accusé d'avoir englouti son capital, et les générosités qu'on lui a faites; parce que tous les biens de la terre étant méprisables, et la pauvreté étant agréable à Dieu, le plus tôt le *Nouveau-Monde* engloutira le reste de son capital, le plus tôt il rentrera dans la pensée de ses fondateurs.

\*  
\* \* \*

Maintenant que j'ai lavé mon allié de ces cinq premières accusations, je lui retire mon appui pour le reste. Je ne me sens pas capable de réfuter les autres chefs, tous portés par la *Minerve* de ce matin, et que voici dans leur ordre textuellement :

Ainsi donc, dans l'espace d'un an,  
Le *Nouveau Monde* a eu le temps de travailler à la ruine de nos Gouvernements Locaux ;

A la ruine de notre nationalité ;

A la ruine de la bonne presse ;

Le *Nouveau Monde* a eu le temps d'insulter de vénérables membres du clergé, qui lui donnaient de bons conseils.

Le *Nouveau Monde* a eu le temps de pratiquer des faux littéraires en falsifiant le texte d'un journal français, pour éviter de mentionner notre nom.

Le *Nouveau Monde*, pour résumer, a eu le temps de donner l'exemple de tous les scandales en nous autorisant à

Insulter les prêtres,

Falsifier des textes,

Renier ses opinions au moyen de correspondances,  
Refuser de rendre justice devant l'évidence,  
Sacrifier le bien du pays à l'intérêt d'un plaideur,  
Diviser les consciences,  
Détruire la force nationale.

Tout cela, c'est beaucoup trop à dire; mais nous n'avons pas trop dit; et en disant tout cela, nous ne voulons pas qu'il soit compris que nous travaillons à détruire le *Nouveau Monde*. Au contraire, qu'il vive, s'il veut vivre honorablement, il y a place pour lui à Montréal! Nous serons son meilleur ami.

Cette conclusion *nous serons son meilleur ami*, au sujet d'un journal qu'on appelle menteur, faussaire, voleur, etc., prouve bien quels sont les instincts secrets de la *Minerve*.

J'ai dit.

\* \* \*

Il devient de plus en plus difficile d'avoir des servantes; c'est presque aussi difficile que d'avoir de l'esprit pour un rédacteur de l'*Ordre*, ou de faire quelque chose d'intelligible pour un traducteur de la *Minerve*.

Voici ce que je lis dans un journal anglais :

On demande une servante pour une petite famille qui emploie déjà un domestique mâle. Le ménage et la cuisine sont fait entièrement par les membres de la famille. Le maître de la maison se lève de bonne heure, *mais* prépare le déjeuner lui-même. Le blanchissage se fait en dehors de la maison, et la cuisine est pourvue de tout ce qui fait le confort et le luxe. La viande froide et le hachis sont scrupuleusement bannis de la maison.—On donnera n'importe quels gages, ce n'est pas là la difficulté. On échangera en outre sa photographie.

Mon Dieu! que ne suis-je femme? Si j'essayais . . . . . ; non, il y a trop de jeunes demoiselles qui m'en voudraient.

On ne dit pas s'il y a une *Lanterne* dans la cuisine de la petite famille. Maintenant que la mienne est connue de tout le monde, ça va rendre les domestiques encore plus exigeantes. J'aurai pour abonnés, bon gré mal gré, tous les électeurs de M. Cartier.

Il faudra que j'use de mon influence.

\* \* \*

Sir Narcisse Fortunat Belleau, Lieutenant-Gouver-

neur de la province de Québec, est venu à l'Exposition la semaine dernière. (Je ne puis me résoudre à l'appeler Son Excellence, malgré toute l'envie que j'en aie, parce que je suis colon, et tant que je serai colon, je veux prouver ma loyauté par mon obéissance.) Or, la *Minerve* s'exprimait ainsi au sujet de cette visite :

En allant sur son passage contribuer à un accueil enthousiaste, nous aurons fait parvenir à Sa Gracieuse Majesté l'expression de notre inébranlable loyauté, et, en même temps nous nous serons honorés à nos propres yeux, puisque ces hommages s'adresseront à un digne et sympathique compatriote.

Nous l'avons déjà dit, l'arrivée de Son Excellence le Lieutenant Gouverneur de la Province de Québec à Montréal est une grande et solennelle occasion où il nous sera donné de nous affirmer, et pour avoir droit d'espérer de l'avenir, nous devons nous affirmer.

Je ne sais pas si Sa Gracieuse Majesté est abonnée à la *Minerve*, ni quel autre moyen elle a pris de connaître chaque mouvement de Sir Narcisse ; il peut se faire même qu'il lui échappe quelque détail, malgré le retentissement que va avoir en Europe notre exposition provinciale, retentissement qui poursuivra la reine partout, dans tous ses voyages, car en Angleterre on ne parlera que de cela pendant bien longtemps. Mais enfin, si cette *expression de notre inébranlable loyauté* ne lui parvenait pas, il nous restera toujours *de nous être honorés à nos propres yeux, et de nous affirmer pour avoir droit à l'avenir.*

Le marchand qui ne peut pas vendre sa marchandise, la garde pour lui-même, c'est une grande consolation, mais qui mène droit à la banqueroute.

Il paraît que jusqu'à présent nous n'avons pu nous affirmer, et qu'il a fallu une visite aux moutons et aux bœufs de la rue Sherbrooke pour nous donner droit à l'avenir. Il y avait bien avant cela la Confédération, mais qui ne donne pas de droits ; au contraire elle en ôte. C'est pour cela qu'il fallait nous rattraper. Aussi, une population immense de vingt-deux personnes entassées dans sept voitures, accourait-elle mardi dernier au devant de Sir Narcisse pour s'affirmer, et pour avoir

droit à l'avenir en payant quatre piastres à Mr. Hogan, le fournisseur du déjeuner au St. Patrick's Hall.

La *Minerve* " attendait de ses compatriotes cette démonstration qui, pour être *spontanée*, n'en aurait que plus de mérite." Et plus loin, dit-elle,

Ce premier témoignage *devra être suivi* d'un égal entrain pour le concert de mercredi. (Quant au déjeuner, il allait de soi que *l'entrain* y serait égal, et peut-être d'avantage). *Nous nous attendons* à y trouver tous ceux qui ont la prétention de chérir l'autonomie du Bas-Canada. Le pays *en retiendra* les noms pour savoir où sont ses amis véritables.

Après les calculs les plus économiques, le prix des billets pour le déjeuner a été fixé à \$4. Bien peu ne pourraient assister à ce déjeuner ; nous avons la confiance qu'il n'y en manquera pas un.

Ce *pas un* est unique. Pas un de qui ? Ou ne peut pas se trouver 1,500,000 âmes dans la salle St. Patrice. Mais ce n'est pas de raisonner qu'il s'agit.

Voulez-vous être un *ami véritable* de votre pays ? venez, cela coûte quatre piastres ; et on *vous retiendra*, par dessus le marché. Voulez vous au contraire bouleverser toutes les lois qui vous gouvernent, ne venez pas au déjeuner, on saura qui vous êtes.

J'ai fait ce calcul. Il y avait 130 personnes à ce déjeuner, nous avons une population d'à peu près 1,300,000 âmes, donc nous sommes 1,299,880 rebelles contre 130 amis de leurs pays et des dindes truffés.

\*  
\* \*

Ce qu'on admirera, c'est une démonstration *spontanée* à laquelle on *s'attend* deux ou trois jours d'avance, dont toutes les péripéties et les caractères sont tracés rigoureusement, dont le programme est arrêté avec les heures et les lieux indiqués formellement.

L'autonomie du Bas Canada s'est trouvée représentée ce jour-là par la société St. Jean Baptiste qui se trouve toujours seule à tout représenter, et qui est arrivée là *spontanément*, comme elle arrive toujours, composée des mêmes personnages. Une vraie improvisation ! et soyez certains que vous les trouverez encore à la première opportunité. Ces gens-là n'ont pas besoin de se

prévenir entre eux ; ils se retrouvent d'instinct dans toutes les chances qui s'offrent de goûter un bon morceau, et de le digérer au nom du pays.

\*  
\* \*

Ce qui restera à jamais dans la mémoire des hommes qui aiment l'autonomie nationale, c'est la coïncidence heureuse qui a mis en présence le lieutenant-gouverneur de la province de Québec et le président de la société St. Jean Baptiste.

Quand deux grandes intelligences se rencontrent, il jaillit nécessairement quelques étincelles ; aussi a-t-on entendu de suite tonner le canon de l'île Ste. Hélène. La *Minerve* ne nous dit pas s'il s'est allumé beaucoup de cigares ; dans tous les cas, ces cigares devaient être faits de tabac canadien, afin d'affirmer notre nationalité.

\*  
\* \*

M. le Président de la société St. Jean Baptiste s'est surpassé toutefois dans l'adresse qu'il a présentée au gouverneur. Il a dit :

*Comme Société Canadienne Française, nous ne dissimulerons pas, dit-il, parlant à Son Excellence, que nous regardons la haute dignité dont vous avez été revêtu par Sa Majesté comme projetant de l'éclat sur tous nos compatriotes, et comme assignant à notre race le rang qu'elle a droit d'occuper sur cette terre..... nous pouvons proclamer hautement notre ferme attachement à la constitution qui nous régit, et qui nous a valu cette reconnaissance de nos droits.*

Je ne sais si ce discours était improvisé comme toutes les choses qui se préparent lentement. Dans tous les cas, M. le Président aurait dû en faire un autre pour le public afin de lui expliquer si c'est *notre attachement qui nous a valu cette reconnaissance de nos droits, ou si c'est la constitution*. Si c'est notre attachement, il faut avouer que, comme tous les amoureux, nous restons aveugles devant l'ingratitude. Si c'est la constitution, reste à savoir quels droits on a pu nous reconnaître, quand on nous a enlevé celui d'élire notre conseil législatif, de nommer nos juges, de conduire nos affaires politiques, &.... Peut-être est-ce celui de nommer un imprimeur

de la reine, mais jusqu'à présent, si ce droit a été reconnu, comme nous ne l'exerçons pas, il est inutile.

Peut-être le gouvernement local fera-t-il bientôt acte d'existence, et si c'est le propriétaire de la *Minerve* qui est nommé, il y aura de suite une nouvelle manifestation nationale composée de huit membres de la société St. Jean-Baptiste, et du dit propriétaire, pour faire voir combien le peuple entier est heureux sous la constitution qui le régit.

\* \* \*

Une des choses que l'*Ordre* a le plus admirées à l'Exposition, ce sont les chevaux. Il dit que la race *chevalière* y était bien représentée.

Je n'ai pas vu dans le *Journal de Québec* d'appréciation sur la race porcière.

\* \* \*

On n'empêchera jamais les jeunes gens d'encombrer les professions. En effet, dit le *Journal de Québec*, "ils finissent toujours par se procurer la somme requise pour leurs examens, soit en la demandant à des amis, à des protecteurs, ou à *un travail forcé*."

Quand ils n'auront plus ni amis, ni protecteurs, et qu'ils ne pourront plus casser de pierres, ils se feront condamner à deux ans de pénitencier. Après tout, il vaut autant commencer que de finir par là, bien mieux même. . . . . quand on a de l'avenir! Sous le règne de mœurs indulgentes qui a été inauguré par le gouvernement local, il est difficile que ces jeunes gens ne trouvent pas à leur sortie quelque place du gouvernement, si la clientèle leur manque.

Je conseille donc fortement ce moyen aux étudiants qui veulent réussir.

\* \* \*

J'ai toujours remarqué que les Canadiens ont un amour prononcé pour le féminin—C'est à ce sentiment sans doute qu'ils doivent leur autonomie nationale—ainsi ils disent invariablement "la grande air, une belle hôtel, de la bonne argent" quand ils ne disent pas "des

argents” grand Dieu ! et pourtant *des* argents sont plus rares que *de* l’argent. Mais voilà le *Journal de Québec*, particulièrement attaché à la conservation de notre nationalité, qui trouve qu’il n’y a pas encore assez de féminin ; il dit : “Si *cette* impôt que l’on prélève est destiné. . . . mais si *elle* vise à éloigner. . . . nous *la* trouvons injuste et inutile.”

*Impôt* était pourtant le dernier mot à féminiser ; il est essentiellement masculin, comme tout ce qui est lourd. Et puis, un impôt qui *vise à*. . . . quel français ! A ce sujet, je me permets une distraction. Quoi de plus léger que la plume ? — la poussière — Quoi de plus léger que la poussière ? — le vent — Quoi de plus léger que le vent ? — La femme — Quoi de plus léger que la femme ? — rien.

Au reste, s’il y a des femmes légères, il y a en revanche des hommes bien lourds, qui sont de vrais impôts. Je ne parle pas du major B. . . . lui, c’est une *imposition*, au féminin.

\*  
\*  
\*

Monseigneur dit que l’écu que nous dépensons au théâtre *fait tomber sur nous un anathème qui se fera sentir jusqu’à la dernière génération*. Il m’est impossible de contester cela, puisque c’est parole sacrée. Mais je me permets une réflexion, et c’est ce qui me désespère. . . . on ne devrait jamais réfléchir.

Nos petits enfans seront anathématisés quand même, malgré notre obéissance à notre pasteur. Nous sommes, nous, la *dernière génération* des hommes vivants ; or, nos pères qui allaient au spectacle, du temps de Louis XIV par exemple, ont dû être anathématisés aussi ; nous le sommes par conséquent, et nous transmettons cet anathème à nos petits enfans qui n’en pourront mais. C’est ennuyeux d’avoir des pères ; on se trouve à hériter d’une foule de choses sans le savoir, et ce qui pis est, à les transmettre à nos descendans qui n’en savent pas d’avantage. — Il faudra un nouveau Code.

\*  
\*  
\*

Le Pérou vient d’être à moitié enseveli par un

tremblement de terre. Je ne sais pas si c'est un *buffle* qui aura fait tout-à-coup son apparition sur quelque volcan de ce pays malheureux. Dans ce cas, il faut que ce soit un gros *buffle*, bien plus gros que celui d'*Amalfi*. Quand ils s'y mettent, ces buffles là sont terribles. Pour eux, c'est la moindre des choses que de faire des tremblemens de terre, et ils appellent ça "donner un spectacle."

Il y a buffle et buffle. Le buffle ordinaire est celui qui se tient toujours dans les prairies où les Sioux et les Camanches le chassent ; celui-là ne donne pas de représentations. Mais le buffle des circulaires..... brrrr!... Il arrive des montagnes exprès pour tout démolir. Après tout, le buffle du Pérou est peut-être le même que celui d'*Amalfi* qui aura eu le temps de grandir. (1)

\* \* \*

Un autre genre de buffle, c'est l'Institut Canadien. Celui-ci ne cause pas de tremblemens de terre, mais il cause des tremblemens de mère, voici comment :

---

(1) Extrait de la lettre circulaire de l'évêque de Montréal relative aux théâtres.—30 août 1868.

Nous l'espérons, N. T. C. F. et nous demandons, avec d'instantes prières, que cette bonne et tendre mère éloigne de nous toutes les causes qui pourraient nous attirer la colère du Ciel ; et qu'elle fasse pour cette ville ce qu'elle fit pour celle d'*Amalfi*. St. Alphonse, dont nous venons de vous parler, y avait donné une grande retraite avec des fruits merveilleux. A la clôture de cette belle mission, il dit au peuple, après l'avoir béni : *Veillez sur vous-mêmes, mes frères ; après notre départ il tombera de la montagne un démon qui vous exposerà au malheur d'oublier toutes vos résolutions, et vous attirera le châtement d'un tremblement de terre.*

En effet, le lendemain, lorsque les missionnaires étaient déjà partis, on vit descendre ce démon ; c'était un *buffle* qu'on avait lancé pour donner au peuple le spectacle d'un jeu profane.

Mais à peine cet animal est-il arrivé sur la principale place, que toute la ville est ébranlée par un affreux tremblement de terre. Aussitôt le jeu cesse, le peuple effrayé se rend à l'Église où l'Archevêque monte en chaire pour annoncer la pénitence et rappeler aux habitants les promesses qu'ils avaient faites durant la mission.

Le prélat parlait encore, lorsqu'une secousse beaucoup plus violente ébranla horriblement l'Église et renversa les chandeliers et tous les objets qui se trouvaient sur le Maître Autel. On sortit incessamment avec l'Archevêque qui, continuant à prêcher sur la place publique, parla en ces termes de la menace prophétique ; " L'homme de Dieu, dit-il, nous avait prédit ce grand châtement, si parmi nous il s'en trouvait qui ne voulussent point se convertir. Prions, mes frères, pour ces pécheurs endurcis, et daigne le Dieu des miséricordes toucher leurs cœurs ! "

Un jeune homme de Québec veut faire sa cléricature chez M. X. . . . , avocat de Montréal, et membre de l'Institut Canadien. L'archevêque de Québec prévient charitablement la mère de ce jeune homme que si elle envoie son fils chez M. X. . . . qui est excommunié, elle sera excommuniée par cela même. La mère, toute tremblante, se rend chez M. X. . . . qui ne peut parvenir à la rassurer.

Et le jeune homme fera sa cléricature chez un patron qui n'est pas excommunié, mais qui n'a pas de causes.

Pour être conséquent, il faut admettre que les clients qui vont trouver M. X. . . . sont anathématisés aussi, que le juge qui lui donne gain de cause se plonge à plaisir dans l'enfer, et que l'argent qu'il reçoit vient de Belzébuth. . . . .

Il ne reste plus qu'une chose à décider maintenant; c'est si un débiteur de l'Institut peut le payer sans être excommunié. Si ce cas se présente devant un tribunal, il faudra que les juges en prennent leur parti, et se donnent à Satan, ou bien qu'ils résignent.

Il y en a qui ne résigneront pas; ce qui fait voir l'état de démoralisation de nos tribunaux.

M. le juge X. . . . qui est assez riche aujourd'hui, grâce à tous ceux qu'il a écorchés, résignera peut-être; mais il le fera avec un soupir, ce qui enlèvera tout le mérite de sa œuvre.

\*  
\* \*

L'abus est un roi, c'est un roi, vous dis-je, inclinez—vous. C'est le seul qu'on n'ait jamais pu détrôner. Je ne prétends pas essayer de le faire. Ce roi, après quelques centaines de révolutions, règne encore aujourd'hui sur 1,500,000,000 d'hommes et particulièrement en Canada, pays fait tout exprès. Il y a des pays faits pour les manufactures, d'autres pour les arts, d'autres pour les sciences, d'autres enfin pour les lettres. Le notre est fait pour les abus, ce qui explique l'étonnement de la presse bénigne à la vue de l'émigration canadienne aux Etats-Unis.

L'abus a chez nous toutes les formes ; aujourd'hui c'est celle d'un salaire de gouverneur. Cet abus consiste à donner 10,000 louis par an à un homme qui n'en *abuse* pas. Je m'explique.

Si nous lui donnons 10,000 louis, c'est pour qu'il en fasse quelque chose pour nous ; c'est pour qu'il donne des diners, des soupers, des bals, et des levers . . . puisque les gouverneurs anglais ne sont bons qu'à ça, et que nous sommes tenus d'en avoir. Ce n'est pas pour qu'il paie des dettes en Angleterre, attendu que le gouverneur du Canada, c'est lord Monck, et non pas ses créanciers. Or, il se trouve que le cabinet anglais pense tout le contraire, et prend la chose tout-à-fait à rebours.

\*  
\* \*

Mais ce n'est pas tout. Au premier abord, il semblerait que, puisque c'est nous qui payons, c'est à nous de décider combien et pourquoi nous payons. Pas le moins du monde ; nous sommes dans l'erreur. Le premier devoir d'un colon est de payer sans savoir ; nous le remplissons fidèlement.

Celui qui décide en cette matière, c'est le secrétaire d'État anglais. Il est vrai que nous nous appelons *Puissance* ; mais jusqu'à présent nous n'avons pas encore la puissance de disposer *nous-mêmes* de *notre* argent.

L'état colonial est un état unique ; il prépare un peuple à la grandeur et à la *puissance* par l'humiliation. *Si tu veux commander, sache obéir*, dit le proverbe : c'est très-bien, mais voilà trois cents ans que nous obéissons ; il serait temps que nous prissions l'habitude de commander. Le meilleur moyen de commander n'est pas d'obéir toujours.—C'est mal interpréter le proverbe.

\*  
\* \*

Un autre abus, c'est une ville qui n'est pas éclairée, quand les citoyens paient très-cher pour qu'elle le soit. Je vous défie de ne pas vous tuer, quand vous sortez après sept heures du soir. Quant à moi, si je vis encore malgré mes habitudes nocturnes très condamnables, je l'avoue de suite, c'est que la Providence me protège,

malgré que le *Courrier du Canada* ne veuille point que la Providence protège les libéraux.

Mais une compagnie du gaz ne peut pas faire éclairer une ville par la Providence, et la faire payer ensuite comme si c'était elle, la compagnie, qui éclairait.

Six mois dans l'année, la Providence prend la forme de la lune. C'est encore là un abus, et nous payons toujours pendant ces six mois. Mais comme nous ne payons pas à la lune, elle nous joue le tour de se cacher les trois-quarts du temps dans les nuages, et il est très-difficile d'aller l'y chercher.

\*  
\* \*

Les journaux anglais ont deux orthographes pour l'assassin de McGee. Les uns l'appellent *Whalen*, les autres *Whelan*. C'est un moyen sûr pour qu'il ne puisse échapper. En effet, il prétendrait en vain que cette dernière orthographe n'est pas celle de son nom ; on lui répondrait qu'on a fait le procès de *Whalen* aussi bien que celui de *Whelan*, et que l'un a été trouvé aussi coupable que l'autre.

Il ne lui reste plus qu'à payer pour les deux. C'est dur quand on n'a qu'une tête !

S'il proteste de son innocence jusqu'au gibet, il y aura un quiproquo du diable. On devrait bien faire une loi pour que les condamnés à mort n'aient qu'un nom. Ça activerait les *procédés*, et satisferait la foule *impatiente*.

*Whelan* est-il vraiment coupable ? se demandent encore ces *lâches* personnes. Ce n'est pas là la question. Il faut partir de ce principe. Il *fallait un coupable*. L'assassinat de McGee étant un crime politique, il fallait le venger. On a eu *Whelan* sous la main ; il a été trouvé coupable ; je suis convaincu qu'il l'est : mais le coupable, on l'aurait inventé, si on ne l'avait pas trouvé.

Pourquoi *Whelan*, au lieu de tuer McGee, n'a-t-il pas assassiné Howe ? Il n'aurait pas eu de sentence après un verdict du jury, absolument comme Jean Baptiste Daoust. Il eût été condamné, soit, mais à la char-

ge de se présenter dans un comté quelconque. Et du reste, il aurait eu incontestablement une exonération fabriquée par la *Minerve*, ce qui équivaut à une récidive.

La *Minerve* dit que Son Excellence, Sir Narcisse Fortunat a *daigné* répondre au discours que lui fit l'association agricole.

Ce *daigné* m'a inondé de voluptés inconnues. C'est trouvé, cela! Quels progrès nous faisons vers l'indépendance! Tuidieu! mes amis, Daigné.... Sir Narcisse a *daigné* répondre.....

La *Minerve* annoncera prochainement qu'elle entretient un rapporteur spécial à Québec pour lui télégraphier tous les matins que Son Excellence a *daigné* se réveiller à sept heures, et s'étirer trois fois pour représenter Sa Majesté.

Nous allons bien sous la *constitution qui nous régit*.

\*  
\* \*  
\*

A propos d'*Excellence*, on était très-embarrassé dans le petit cercle officiel de savoir si l'on donnerait ou non ce titre au lieutenant-gouverneur. Un homme d'esprit qui se trouvait là par hasard proposa de faire lire l'adresse par un bègue qui aurait commencé ainsi, "A Son ex.... Excellence...." Tout le monde eût été satisfait de ce moyen ingénieux de concilier la vérité avec la prétention. Mais ça ne faisait pas le compte des membres de la Société St. Jean Baptiste qui veulent toujours être satisfaits tout seuls.

# La Lanterne Canadienne,

PAR A. BUIES.

Journal humoristique, hebdomadaire, l'organe des gens d'esprit, l'ennemi instinctif des sottises, des ridicules, des vices, et des défauts des hommes.

La jeunesse est spécialement invitée à y collaborer. Que ceux qui ont de la verve et du style s'offrent ; ils seront les bienvenus. Pour commencer, chaque page de la *Lanterne* qu'ils rempliront leur sera comptée 50 cents,

Les abonnements ne se prennent que pour trois mois, payables d'avance.

**Pour trois mois - - - - 50 cts.**  
**Pour deux mois - - - - 40 "**  
**Pour un mois - - - - 20 "**

Chaque numéro séparé se vend 5 cents

La *Lanterne* a un dépôt chez tous les marchands de journaux de Montréal. On la trouvera en outre chez M. Grafton, Grande rue St. Jacques, chez M. Chapleau, en face du palais de justice, à l'Institut-Canadien, et au bureau du Pays.

Toute communication devra être adressée directement au rédacteur-proprétaire, A. Buies, Montréal.

La *Lanterne* aura prochainement un bureau spécial. En attendant son bureau provisoire est 9, rue Ste. Thérèse.

Le troisième numéro contiendra des annonces sur chaque page du couver qui sera en outre orné d'une vignette

Le tirage de la *Lanterne* est aujourd'hui de 1200 exemplaires.

---